



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 juin, à 9h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 31/2025 – ACQUEREUR BOULANGERIE COMMUNALE

Madame Le Maire rappelle que :

Le conseil municipal a discuté et délibéré lors de sa séance du 10 décembre 2024 de la remise en vente de l'immeuble dénommé « Boulangerie communale »

Pour mémoire, la commune est propriétaire des parcelles communales cadastrées section A numéro 1463 et 1464 formants la propriété dénommée « boulangerie communale », situées 4 place de l'artisanat aux Salles-sur-Verdon, pour une superficie respective de soixante et douze centiares (72ca) et douze centiares (12 ca), ainsi que du fonds de commerce créé par elle.

A la suite des expertises immobilières menées en 2020, Mme le Maire a proposé de fixer le prix de vente de l'immeuble et du fonds de commerce à 340 000 € TCC (prix net vendeur). Il est rappelé que selon la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Par courrier du 5 juin 2025 (*Annexe n°2*), Madame Océane MARGUERITTE actuellement employée de la boulangerie en tant que boulangère et directrice générale adjointe a fait une proposition d'achat pour l'ensemble de l'immeuble.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches en vue de procéder à une vente amiable du fonds de commerce et de l'immeuble, propriété de la Commune, parcelles cadastrales section A numéro 1463 et 1464 formants la propriété dénommée « boulangerie communale » à Madame Océane BOUSQUET

AUTORISE Madame le Maire à saisir le notaire de la commune situé à Trans en Provence, « Maître Géraldine MICHEL et Stanislas MAGIS, notaire associés » aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par le futur acquéreur : Océane BOUSQUET

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de cet immeuble et du fonds de commerce au prix de 340 000 € TTC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

